

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUIN 2016

DELIBERATION N°16/103

Avenant n°1 à la Convention entre l'Agence d'Urbanisme de Lyon et l'EPORA Programme de Partenariat 2014-2015


Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relatif aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la délibération N°14/093 approuvant la convention entre l'Agence d'Urbanisme de Lyon et l'EPORA, relative au Programme de Partenariat 2014-2015, approuvée par délibération n°14/093 lors du Conseil d'Administration du 4 décembre 2014 et signée le 22 décembre 2014.

Sur proposition du Président,


- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention entre l'Agence d'Urbanisme de Lyon et l'EPORA – relative au programme de partenariat 2014-2015.
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cet avenant et de suivre l'exécution des missions correspondantes.

Le Directeur Général



Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration



Georges ZIEGLER
Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

06 Juin 2016